



Négociations commerciales et contentieux

Lors de la réunion du Comité de suivi de l'ODEADOM, LE 12 Février 2008, Madame Rosine Travers, du Service des relations internationales de la DGPEI, a présenté un état des lieux des négociations commerciales et contentieux relatifs à la banane.

1. Contentieux à l'OMC

Le rapport final du panel de l'Equateur a été présenté le 10 décembre. Sa présentation publique était annoncée pour février. Le rapport intérimaire avec les Etats-Unis a été publié début février. Le rapport final est attendu en avril.

Sur le fond, ces rapports ne présentent que peu d'éléments déterminants :

L'Union européenne est condamnée pour avoir maintenu le contingent tarifaire de 775 000 t à droit nul pour les pays ACP et imposé un droit de 176 € pour les quantités hors contingents (art Ier et XIII du GATT). Les juges estiment que l'UE ne disposait pas des dérogations pour maintenir le système ACP. Le rapport ne donne aucune indication sur le niveau du droit NPF.

Par ailleurs, une procédure de bons offices a été introduite à la demande de la Colombie à laquelle s'est joint le Panama. Dans ce cadre, des discussions ont été engagées avec le Directeur Général de l'OMC, qui ont du porter sur l'accès offert aux ACP et sur le niveau du droit. Dans le cadre de ces négociations sur le droit entre l'UE et les pays NPF, le Directeur Général de l'OMC est donc désormais impliqué. L'évolution de ces discussions est liée à l'avancement de Doha. La Commission européenne souhaite un solde de tous comptes.

La Commission européenne estime que l'accusation de discrimination ACP tombe avec la mise en place des Accords APE. Le monitoring prouve que l'UE a respecté son engagement de maintenir les parts de marché.

L'ouverture du marché avec les Accords APE risque d'inciter les pays NPF à demander des compensations supplémentaires.

Mme Travers précise que, pour défendre les opérateurs français, la France avait obtenu, dans le cadre de ces Accords APE, en outre les clauses de sauvegarde bilatérales valant pour l'ensemble des produits, un engagement de la Commission de déclencher une enquête en cas d'une augmentation des importations globales ACP de plus de 25% en volume par rapport à la moyenne des trois dernières années.

2. Négociations bilatérales

L'UE a débuté des négociations avec la Communauté andine des nations (CAN) (Equateur, Pérou, Bolivie, Colombie[le Venezuela a rejoint le MERCOSUR depuis 2006]) d'une part et avec le Marché Commun Centre-Américain (MCCA : Costa Rica, Panama, Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) de l'autre.

Ces négociations prévoient, au départ, une intégration progressive dans une Union politique et économique. Les aspects commerciaux n'ont pas encore été évoqués.

La Commission européenne risque de proposer dans ce cadre bilatéral la libéralisation des bananes. La France sera attentive aux concessions qui pourraient être offertes dans ce cadre, tout en continuant à soutenir une négociation pour solde de tous comptes et un droit le plus proche possible de 176 € dans le cadre multilatéral. Ces négociations ne devraient pas aboutir avant 2009.

Des négociations bilatérales devraient s'engager prochainement avec le Mexique (clause de révision de l'Accord). Les négociations en cours avec le MERCOSUR depuis plusieurs années, suspendues depuis 2004, pourraient être relancées.

Mme Travers estime que ces négociations sont « à risque » et qu'elles pourraient entraîner une ouverture accrue du marché européen, avec des risques d' incohérence entre les OCM interne et externe.

En fin d'année dernière, au niveau du Conseil européen, la France n'a été soutenue que par l'Espagne et la Présidence portugaise. L'administration française ne relâche pas la pression mais se sent isolée.

3. APE

Fin 2007, un certain nombre de pays ACP, rassemblant la majorité des non PMA et quelques PMA, ont paraphé un accord intérimaire bilatéral avec l'UE, preuve de leur engagement dans les Accords de Partenariat Economique. Les PMA (Pays les moins développés) continuent quant à eux de bénéficier de l'initiative « Tout sauf les armes ». *[Précisions car certains PMA ont paraphés des accords, et certains non PMA restent sans accord sans que cela soit trop gênant pour eux du fait de la structure de leurs exportations]*

En 2008, l'objectif est la signature des APE régionaux complets qui impliquent notamment la création d'Unions douanières régionales pour permettre une validation des dérogations à l'OMC.

Un certain nombre de pays conteste l'inclusion des services et souhaitent continuer à négocier les règles d'origine prévues.

Aujourd'hui, il semble difficile de revenir en arrière. Il y a donc urgence à signer les APE et à notifier à l'OMC pour garantir la dérogation sur les droits de douane nuls sans contingentement pour les pays ACP.

Le Délégué Général,

Jean-Claude Aurel.